

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Exercice clos le 31 décembre 2025

EQUASENS

Société Anonyme au capital de 3 034 825 €

5 allée de Saint-Cloud
54600 Villers-lès-Nancy

RCS 403 561 137

À l'assemblée générale de la société EQUASENS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sur la base de nos travaux, la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 527 741 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, appelle de notre part les observations suivantes : les rémunérations proviennent du livre de paie duquel la prime d'intéressement et la prime de partage de valeur ont été exclues, et n'incluent pas la réserve spéciale de participation.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Nancy, le 29 avril 2026

BATT AUDIT

KPMG S.A.

Jehanne GARRAIT

Bertrand ROUSSEL

Commissaires aux comptes

EQUASENS
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
05 ALLEE DE SAINT CLOUD - 54600 VILLERS LES NANCY
403 561 137 RCS NANCY

**MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES
AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Conformément à l'article L.225-115 alinéa 4 du Code de Commerce, modifié, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées de la société, à savoir :

■ Effectif du personnel (ETP)	805
■ Nombre de personnes visées par le présent état	10
■ Montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées	1 527 741 €

Fait à Villers-lès-Nancy, le 17 avril 2026



Monsieur Denis SUPPLISSON
Directeur Général